

CHOISIR ET CONDUIRE SES CULTURES BIO

Avec la Chambre d'Agriculture du Jura

Campagne 2018-2019

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

TERRES d'**a**VENIR



Le gouvernement vient de dévoiler son Plan Ambition Bio 2022 doté d'une enveloppe de 1.1 Milliard d'Euros pour accélérer et accompagner le développement de l'agriculture biologique en France.

Si ce plan ambitieux comme son nom l'indique traduit la volonté politique de l'Etat de répondre à l'attente sociétale croissante pour les produits bio, il suscite quand même quelques interrogations et inquiétudes pour aller au-delà de l'effet d'annonce...

Tout d'abord son financement, si les crédits divers paraissent « crédibles » leurs sources interpellent et restent floues et il serait dommage que cet argent soit prélevé sur d'autres fonds agricoles destinés à des agriculteurs et des filières qui en ont bien besoin également.

La deuxième inquiétude, c'est notre capacité à nous, agriculteurs, organismes économiques, coop et privés à nous structurer pour répondre à cette demande en développant les marchés et donc les productions et en maintenant des prix rémunérateurs. C'est un défi de taille pour les filières existantes et leurs opérateurs mais aussi pour des filières à créer ou à structurer davantage pour « passer un cap » en matière de volumes.

C'est aussi un défi pour nous, producteurs de répondre à cette demande et cette attente. De plus en plus d'agriculteurs font le choix de ce mode de production et c'est tant mieux, soyons AMBITIEUX aussi.

Ces conversions suscitent des interrogations légitimes et des demandes d'accompagnement technique croissantes.

Là encore c'est l'AMBITION de la Chambre d'Agriculture du Jura de répondre à vos attentes et vos questions. L'équipe bio de la Chambre d'Agriculture s'est étoffée, avec l'arrivée de Sébastien WINKLER, pour répondre à ce défi.

Nous tenons à maintenir cette brochure cultures bio spécifique jurassienne ; elle est le fruit des expertises techniques et économiques des techniciens de la Chambre.

Alors profitez-en, partagez la et bonne lecture à tous.

Nous vous invitons également à répondre à un rapide questionnaire de satisfaction en ligne dans l'objectif d'améliorer cette publication. Merci d'y consacrer quelques instants.

Christophe BUCHET

Responsable du Département Hommes, Produits & Entreprises
de la Chambre d'Agriculture du Jura

SOMMAIRE

- Editorial

ACTUALITE & CONJONCTURE

- Conjoncture en grandes cultures biologiques : toujours autant de dynamisme !
- Les brèves d'Agrafil
- Doublement du fonds avenir BIO : coup de projecteur sur le projet « développement des grandes cultures et des filières volailles bio dans le grand est »
- Nouvelle base de données semence et plants en Agriculture Biologique

CONDUITE TECHNICO-ECONOMIQUE DES CULTURES BIO :

- Blé, Epeautre, Méteil, Maïs, Tournesol, Soja

COÛT DE PRODUCTION DES CULTURES

CLASSEMENT DES CULTURES PAR EBE DECROISSANT

Conjoncture en grandes cultures biologique : toujours autant de dynamisme !

Cet article a été rédigé à partir des différents rapports FranceAgriMer et du rapport de l'Agence Bio de mars 2018

1. Hausse de la collecte en céréales biologiques et oléoprotéagineux

Après une hausse de la collecte de 10% en 2015 et une pause en 2016 liée aux mauvaises conditions climatiques, la collecte des grandes cultures est nettement repartie à la hausse :

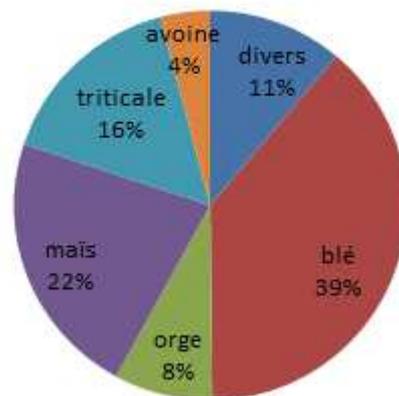
Progression de la collecte 2017	/2016	/2015	/2012
Céréales	+70%	+44%	+102%
Oléagineux	+55%	+70%	+137%
protéagineux	+51%	+29%	+193%

La production a doublé pour les céréales en 5 ans et encore au-delà pour les oléo-protéagineux.

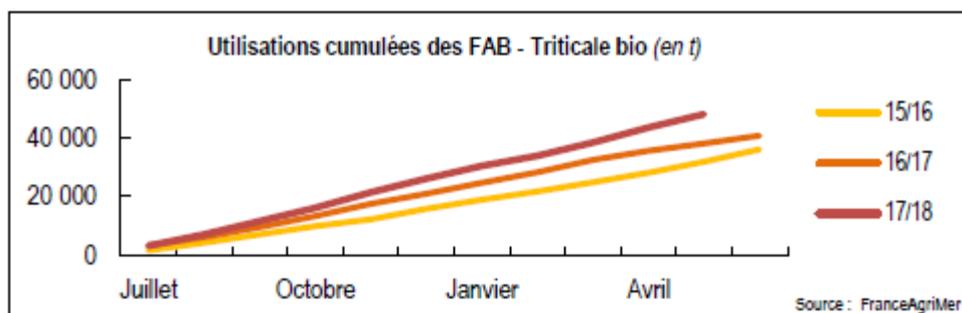
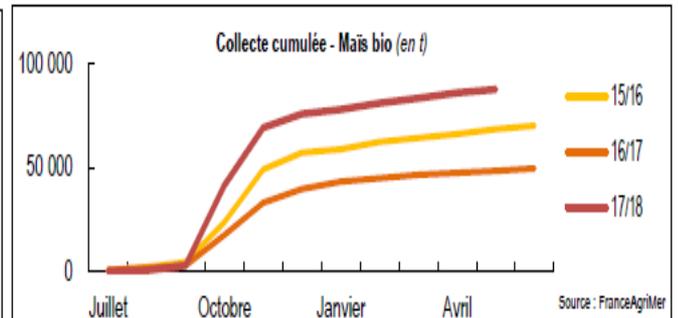
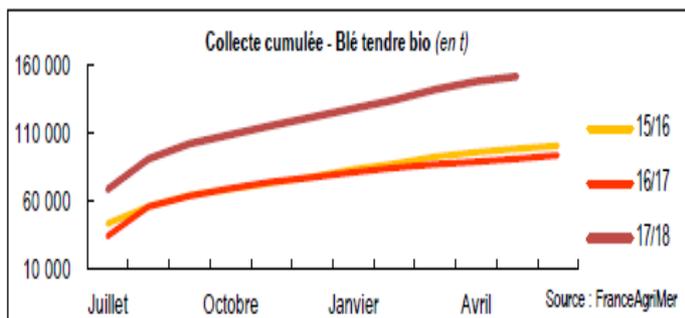
Collecte de céréales biologique en 2017 en France

Source
FAM

C'est près de 400 000 T de céréales qui ont été collectées en 2017 en France : dont 150 KT de blé, 87 KT de maïs et 62.3 KT de triticale



Ces chiffres sont toutefois à relativiser car la collecte du blé, de l'orge et du maïs bio ne représente encore que 0.5% du total de la collecte nationale ! C'est entre 3 et 4% pour la triticale et l'avoine.

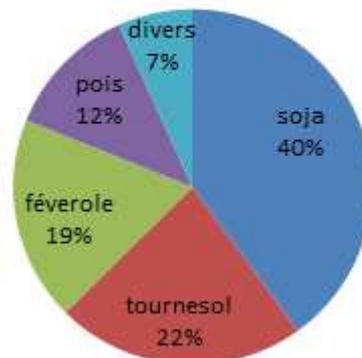


La collecte d'oléo-protéagineux a dépassé les 100 000 T en 2017 :

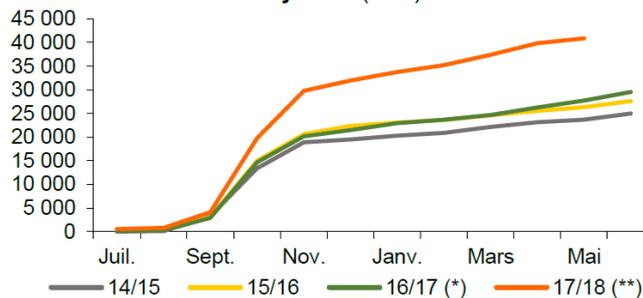
Le soja est en forte progression avec 41 KT récolté, le tournesol et la féverole ont produit autour de 20 KT chacun en 2017.

A noter que si pour le pois et le tournesol la part de bio dans la collecte nationale se situe autour de 1.5%, cette part représente environ 10% pour le soja et la féverole ce qui est remarquable et montre tout l'intérêt de ces cultures dans l'assolement biologique de notre région.

Collecte des oléo-protéagineux en 2017 en France

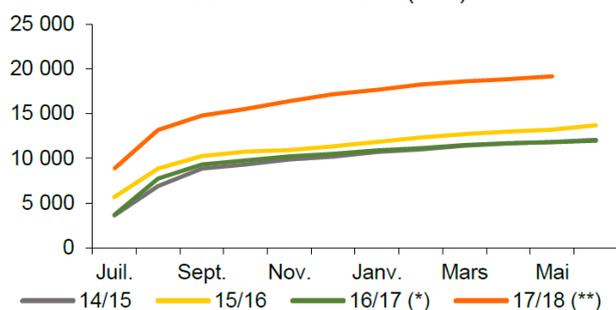


Collecte cumulée - Soja bio (en t)



Source : FranceAgriMer

Collecte cumulée - Féverole bio (en t)



Source : FranceAgriMer



2. la hausse de la collecte ne fait pas reculer les importations

La campagne 2016 a été atypique en bio comme en conventionnel. Cette année-là, malgré l'augmentation des surfaces en céréales, la piètre récolte et la progression de 15% des utilisations, ont fait remonter la part des importations de céréales (69KT) à plus de 22% des utilisations (318KT). Les deux années précédentes le ratio importation sur besoins n'était que de 15% en moyenne.

En 2017/18 d'après FAM, les deux principaux débouchés des céréales sont la meunerie (+de 140KT de blé) et l'aliment du bétail (+de 200KT).

D'après le rapport de l'agence bio, la majeure partie des graines d'oléagineux issues de la trituration et utilisés pour la fabrication des tourteaux sont d'origine nationale. D'après FAM, c'est aussi 8 KT de soja et 20 KT de protéagineux d'origine nationale qui sont directement destinés à l'alimentation du bétail.

Les importations de soja en provenance directe des pays tiers sont de 10KT (source: douanes / Agence Bio) la principale origine est la Chine (62% du total) précédé de l'Inde (35%).

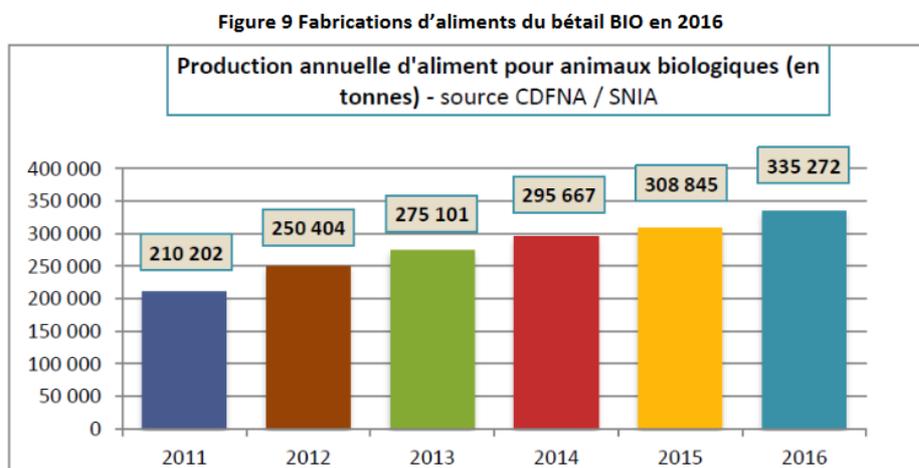
En outre, en peu moins de 12 KT de soja ont été importées (destinées principalement à l'alimentation humaine), en provenance du Burkina Faso, d'Inde et du Togo, pour des volumes équivalents.

3. Progression des besoins pour les fabricants d'alimentation animale

En 2016, 335 KT d'aliments industriels pour le bétail bio ont été fabriqués, selon CDF-NA/SNIA.

Les volailles sont les principaux débouchés des céréales biologiques (81%) : en rapport avec la forte consommation d'œufs bio, les pondeuses absorbent 64% des fabrications, et celui des volailles de chair, 17%. Le reste est destiné aux porcins : 9%, aux bovins : 7% et aux ovins-caprins : 3%.

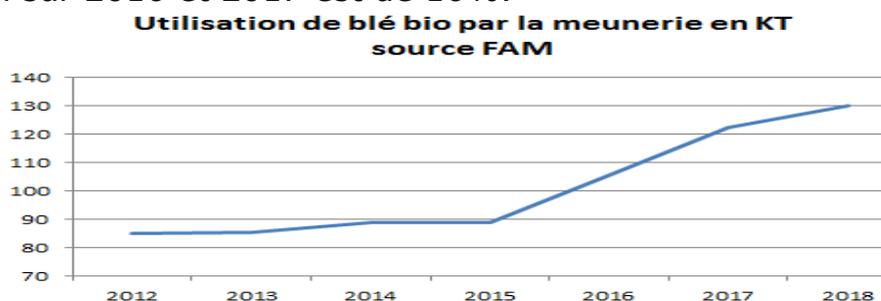
D'après l'Agence bio, CDFNA et le SNIA ont produit une note technique portant sur les matières premières utilisées en 2015-2016 : 26% sont des tourteaux (dont 65% de soja et 30% de tournesol), 63% des céréales et les 10% restant sont issus de féverole, pois et luzerne.



Source : Coop de France – NA

4. L'utilisation de grains en meunerie progresse de 16%

Depuis 2015, on assiste à une réelle progression de l'utilisation du blé par les meuniers, tendance qui semble se confirmer en 2018. Le taux de progression sur 2016 et 2017 est de 16%.



D'après le rapport de l'agence bio, en 8 ans, les utilisations ont presque doublé, jusqu'en 2015, c'est une croissance moins forte que celle du marché alimentaire bio dans son ensemble, mais une nette accélération a eu lieu en 2016 (+16%), en dépit d'une récolte médiocre.

5. Les débouchés de la farine et des céréales pour l'alimentation humaine

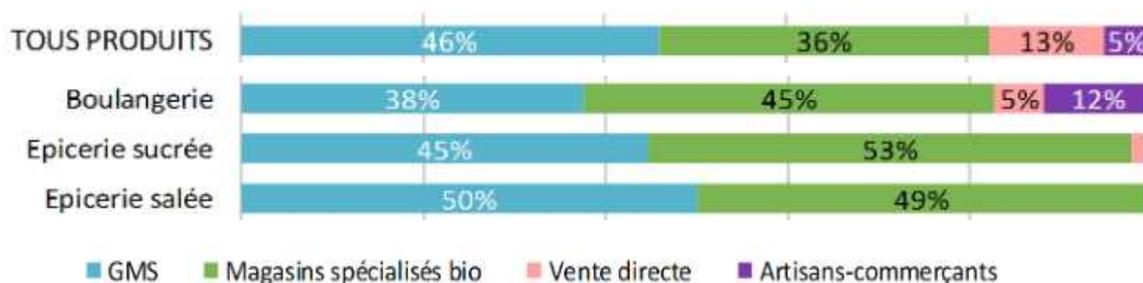
Le panel IRI comptabilise en grande distribution (GMS et hard discount) :

- Plus de 10 800 tonnes de céréales pour le petit déjeuner, soit l'équivalent de 8 600 tonnes de céréales brutes environ d'après la composition des produits ;
- Pour l'utilisation de farine dans les produits transformés :
 - Plus de 6 700 tonnes de biscuits, tous types confondus, soit 3 350 tonnes de farine ;
 - 2 900 tonnes de panification sèche, soit plus de 2 300 tonnes de farine ;
 - 4 300 tonnes de pâtisserie et viennoiserie industrielles (y compris pains d'épice), soit environ 2 150 tonnes de farine ;
 - 6 300 tonnes de pains de mie, soit 5 700 tonnes de farine ;
 - Près de 2 500 tonnes de pâtes ménagères (pour tartes et pizzas), soit environ 1 750 tonnes de farine ;

Donc, au total 15 250 tonnes de farine, (12 825 en 2015, soit une hausse de 18%, hors autres usages (plats cuisinés, sauces, etc.). En tenant compte de la part du secteur spécialisé dans les ventes de ces produits, l'estimation est ainsi doublée, soit de 30 500 tonnes de farines utilisés par les industries agroalimentaires.

IRI identifie par ailleurs pour 2016 un volume de 12 700 tonnes de farine vendue en sachet pour les GMS et en hard discount.

Répartition des ventes de produits par circuit de distribution



Depuis

Source Agence BIO / AND-i 2018

2011, la croissance des ventes de produits biologiques dans les enseignes généralistes de la GMS, y compris leur e-commerce, était inférieure à celle des autres circuits de distribution.

2017 marque un tournant: les GMS ont développé leurs gammes bio, de façon générale et de façon plus spécifique dans leurs magasins de proximité et le drive, porteurs de croissance.

Même si le circuit spécialisé bio connaît toujours une belle dynamique illustrée par l'ouverture régulière de nouveaux magasins, il ne connaît pas les records de croissance de 2016 : + 15%

La vente directe, quant à elle, dépasse le milliard d'euro de chiffre d'affaires en 2017.

6. Evolution des prix payés aux producteurs

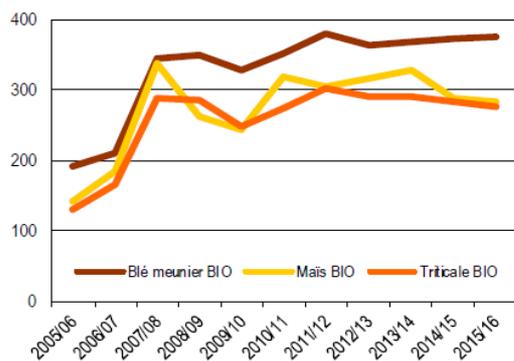
Pour suivre l'évolution des prix des principales cultures, FranceAgriMer réalise chaque année des enquêtes « prix payé aux producteurs » :

- annuelles en Bio
- trimestrielles en conventionnel

Le calcul du prix s'effectue sur la base de la comptabilité d'un échantillon de 51 collecteurs. Les organismes de collecte du panel sont choisis de manière à donner une image fidèle de la population des coopératives et des négociants, avec un impératif de représentativité d'au moins 50 % des volumes collectés dans chaque région Française.

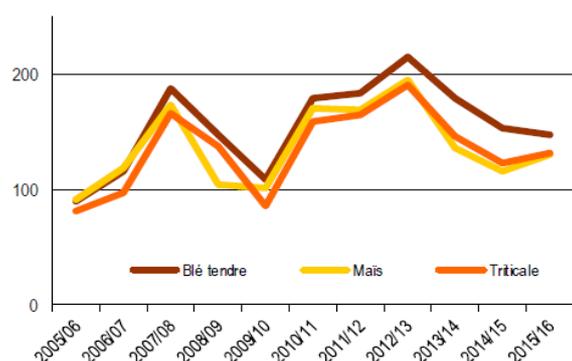
A partir de ces données régionales, un prix moyen national est calculé sur la base d'une moyenne pondérée des prix régionaux par les volumes collectés dans chaque région. Les prix s'entendent rendus silo, en tenant compte des réfections et bonifications éventuelles, prix du maïs après déduction des frais de séchage et sans distinction entre les différents systèmes de transaction. Les cultures en 2ème année de conversion ne sont pas prises en compte.

Céréales - agriculture biologique :
évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête annuelle prix à la production en agriculture biologique

Céréales - agriculture conventionnelle :
évolution des prix payés aux producteurs en €/t

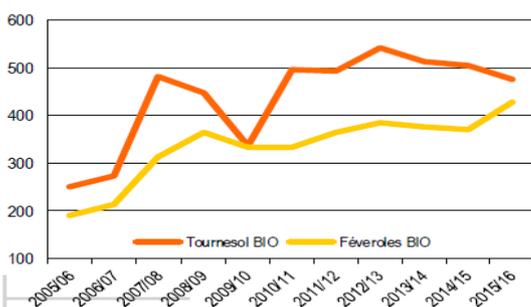


Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Les résultats de l'enquête sur les campagnes 2014/15 et 2015/16 confirment la stabilité relative des prix des céréales en agriculture biologique :

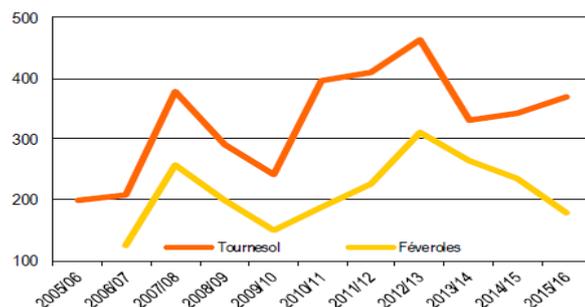
- le prix du blé est stable autour de 375€ /T
- le prix du maïs et du triticale s'est par contre érodé de 15% depuis 2012/2013 autour de 280 €/T.
- le prix des fèvesoles est reparti à la hausse à 450 €/T, mais c'est peut-être l'effet récolte catastrophique de 2016 qui l'explique ?!
- le prix du tournesol continue à décroître : -13% depuis 2012 à 474 €/T.

Tournesol et fèvesoles - agriculture biologique :
évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête annuelle prix à la production en agriculture biologique

Tournesol et fèvesoles - agriculture conventionnelle :
évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Le différentiel de prix entre les deux modes de cultures bio et conventionnel a progressé pour le blé tendre à 154% et les fèves à 140 %, et décliné pour les autres espèces. Il atteint maintenant 119% pour le maïs, 110% pour le triticale et seulement 28% pour le tournesol !

7. Références régionales

L'enquête culture menée conjointement par le réseau des CHAMBRES d'Agriculture et INTERBIO au niveau de la Franche-Comté et notre connaissance du terrain, nous permet d'avoir des références de prix locales. A côté des opérateurs historiques comme le GIE Biocomtois ou les établissements Dornier, désormais les principales coopératives collectent en bio.

La filière pain Biocomtois avec la marque éponyme, est bien implantée en Franche-Comté et permet de valoriser le blé entre 380 et 420 €/T (hors prime de stockage) selon la qualité de façon très stable depuis de nombreuses années.

Les coopératives de la région proposent aujourd'hui des prix similaires pour le blé meunier, plutôt au-dessus des prix constatés en France (cf enquête FAM).

En 2017, une dizaine de producteurs au sein du GIE Biocomtois se sont organisés pour produire de l'orge pour des brasseries locales. Ce sont près de 120 ha d'orge dédiés à cette nouvelle filière qui seront implantés cet automne.

Pour les céréales secondaires et le maïs plutôt destinées à la fabrication d'aliment du bétail, on constate un même décrochement qu'au niveau national autour de 300€/T.

Sur les oléagineux, il se fait peu de tournesol au profit du soja qui s'est fortement développé. Ce dernier se conduit très bien en bio et permet une bonne rémunération, si l'on arrive à décrocher un contrat avec un opérateur valorisant le soja en alimentation humaine comme Taifun, Triballat, Etablissements Bernard...

Même si les prix ont un peu baissé, on peut encore espérer 850 €/T voire plus et environ 600 €/t en alimentation animale.

Des essais sur le colza conduit en bio sont également en cours et devraient sans doute aboutir à réintroduire cette culture sur notre territoire.

A noter aussi la présence de quelques parcelles de chanvre bio sur le territoire valorisées essentiellement par la coopérative Interval, culture d'une autre famille qui peut trouver sa place pour allonger sa rotation en bio.



Les brèves d'AGRAFIL

Cette rubrique présente une sélection de brèves triées de façon à amener une information ciblée et synthétique aux producteurs de grandes cultures bio.

Le gouvernement présente son plan pour développer les filières bio

Le ministre de l'Agriculture a dévoilé, le 25 juin, le programme Ambition bio 2022, à l'issue d'un Grand conseil d'orientation réunissant près de 120 organismes, dont l'Agence bio, les principaux acteurs de la filière bio, les instituts de recherche, les représentants des régions, les associations de consommateurs et des ONG. Il a rappelé la volonté du gouvernement de voir la SAU française passer de 6,5 à 15% de terres dédiées à l'agriculture biologique d'ici quatre ans, pour répondre notamment à la forte demande des consommateurs. Sans cet effort de conversion, difficile d'équilibrer l'offre bio aux besoins des Français. « C'est ça le point de départ du programme Ambition bio 2022 », martèle le ministre avant d'assurer que la France importe un milliard d'euros en valeur de produits issus de l'agriculture biologique.

Pour ce faire, le programme ambition bio 2022 est doté de 1,1 milliard d'euros. Stéphane Travert annonce un financement par plusieurs leviers : un renforcement des aides à la conversion avec 200 M€ de crédits d'État ; un crédit impôts bio prolongé jusqu'en 2020, qui passe de 2500 à 3500 euros ; un fonds de structuration « Avenir bio » doublé, passant de 4 à 8 M€ ; un apport de 50 M€ par an par la redevance pour pollution diffuse dès 2020 ; enfin 630 M€ proviendront de la Pac, via le fonds Feader, auxquels s'ajouteront des financements publics.

Plan biodiversité : 150M€ pour rémunérer les services rendus par les agriculteurs

Lors d'un point presse organisé en amont du comité interministériel de la biodiversité, le 4 juillet Diane Simiu, conseillère technique écologie au cabinet du président de la République et du premier ministre, a annoncé, conformément aux engagements de campagne d'Emmanuel Macron, des budgets pour rémunérer "le service rendu à la nature" par les agriculteurs. Quelque 150 M€ seront débloqués via les Agences de l'eau d'ici 2021. Interrogé par AgraPresse sur l'origine des financements, Nicolas Hulot explique qu'«il y a des priorités sur lesquelles il va lever le pied afin de réorienter» les enveloppes disponibles. Diane Simiu promet par ailleurs que le gouvernement défendra ce type de paiement afin qu'il soit fortement développé dans la nouvelle Pac. « On parle moins de ce que les agriculteurs font pour protéger la biodiversité (que des phytos, NDLR), regrette-t-elle. Les haies, les couverts végétaux, la préservation des prairies, la restauration des marres et des zones humides... sont des refuges pour la biodiversité importantes. Nous voulons rémunérer les agriculteurs pour ces services rendus à la nature. ».

Ressources en eau : une proposition de loi «courant octobre», selon Adrien Morenas

Le député Adrien Morenas (LREM, Vaucluse), président-rapporteur de la mission d'information parlementaire sur la ressource en eau, a confirmé le 27 juin qu'une proposition de loi sera déposée «courant octobre», sur la base des préconisations de son rapport enrichies par celles des Assises de l'eau. «Je vais défendre mes propositions le 10 juillet devant le ministre Nicolas Hulot, et à la rentrée lors du deuxième volet des Assises de l'eau» qui «renforceront la proposition de loi que nous allons faire courant octobre», a-t-il déclaré. Adrien Morenas a remis le 20 juin un rapport d'information qui appuie la création de retenues d'eau dans le contexte du réchauffement climatique.

Transition écologique : les « planètes ont rarement été si bien alignées », selon N.Hulot

Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, le 10 juillet, Nicolas Hulot a martelé l'urgence de faire des agriculteurs des acteurs « de la transition énergétique, de la lutte contre les changements climatiques et de la lutte contre l'érosion de la biodiversité. » Le ministre a rappelé, une semaine après la présentation de son plan, que l'engagement de la profession agricole doit être un moyen de diversifier la rémunération. « Les jeunes agriculteurs sont demandeurs à partir du moment où on les aide », assure-t-il. Il rappelle qu'une rémunération pour services environnementaux sera mise en place dans le cadre du plan biodiversité, mais il attend surtout des engagements en ce sens inscrits directement dans la future Pac. « On a vraiment les moyens d'accélérer la transition écologique et de la mettre au service de l'intérêt général », certifie-t-il, estimant même que les « planètes ont rarement été si bien alignées » pour permettre une « transformation profonde » du modèle agricole et alimentaire. Au-delà des actions du gouvernement, Nicolas Hulot constate un marché tonique, sur lequel la « demande en produits de qualité et de proximité » n'est pas couverte. Sans compter l'objectif de proposer dans la restauration collective des menus composés pour moitié de produits de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture bio. « J'ai tendance à penser que ce sera un levier très structurant, sourit-il. Nous pourrions probablement aller beaucoup plus vite, et beaucoup plus loin. »

Versement des aides Pac : un nouveau retard de deux mois sur les Maec et aides bio

En juin dernier, les dates limites de remboursement des ATR des aides bio et des Maec des campagnes 2015 et 2016 ont été une nouvelle fois retardées de six mois. Dans un entretien accordé à Agra Presse le 19 juillet, le ministre de l'Agriculture confirme qu'un retard a été pris pour la campagne 2016 des aides bio et Maec, de «deux mois». «Pour la campagne 2016 des aides bio et Maec, les versements de soldes ont débuté et vont se poursuivre jusqu'au début de l'automne, annonce-t-il. Pour la campagne 2017, le paiement des aides commencera en septembre 2018 comme prévu. La campagne des Maec et aides bio 2015 est achevée pour l'hexagone, les derniers versements de soldes auront lieu début août. Il reste quelques dossiers à traiter pour l'Outre-Mer, où l'on attend des instructions des autorités de gestion locales.» Le ministre assure que son objectif de «retour à la normale pour la campagne 2018», affiché lors de son entrée en fonction, sera respecté.

Les trieurs à façon saluent l'autorisation des mélanges de semences

La commercialisation des mélanges de semences est « enfin autorisée », s'est réjoui le 24 juillet le Staff (syndicat professionnel des trieurs à façon). Un arrêté, paru au JO du 6 juillet, rend possible les mélanges de semences de plusieurs espèces ou de variétés d'une seule espèce, selon un communiqué saluant « une avancée réglementaire emblématique ». Cela « répond à une forte attente des agriculteurs qui cherchent des solutions pour adapter leur mode de production aux évolutions des conditions agronomiques et économiques de la production céréalière en France », considère le Staff. D'après ses chiffres, les mélanges de variétés ont concerné 228 000 ha en 2017 contre 50 000 ha en 2010. Le syndicat prétend avoir défendu cette pratique dès le Grenelle de l'Environnement en 2007. « Le Staff constate que les agriculteurs qui pratiquent la culture en mélanges ne bénéficient pas des mêmes efforts de recherche que les agriculteurs pratiquant les modes de cultures dominants ».

Doublment du fonds avenir BIO : coup de projecteur sur le projet « développement des grandes cultures et des filières volailles bio dans le grand est »

La production d'origine France s'améliore pour certains produits comme les grandes cultures, et certains légumes. L'ambition du plan ambition BIO 2022 est d'atteindre à moyen terme une autosuffisance pour certaines cultures.

Cette volonté est à l'origine **de l'objectif des 15% de surfaces agricoles utiles cultivées en bio annoncé dans le cadre du Plan Ambition Bio 2022.**

Une perspective envisageable notamment grâce au doublement du Fonds Avenir Bio de 4 à 8 millions d'euros par an d'ici là, visant à accompagner la structuration des filières.

Ce fonds a déjà permis d'accompagner plusieurs projets structurant dont celui porté par les établissements Dornier pour le « développement des grandes cultures et des filières volailles bio dans le grand est »

Principe et objectifs :

Ce programme, débuté en 2009 et achevé en 2015, avait pour objectif :

- de relocaliser les approvisionnements en céréales pour l'alimentation des poules pondeuses dans le Grand Est en lien avec les opérateurs locaux tels que Dijon Céréales et Probiolor, sur la base de contrats pluriannuels.
- de stimuler les conversions des bâtiments d'élevage des pondeuses au sein du groupe Bourgon, en cohérence avec la politique régionale et le respect du lien du sol.
- de valoriser les produits issus du blé meunier dans le réseau de boulangeries de la Minoterie Dornier, porteur de ce projet.

Des acteurs qui se complètent :

- Coopératives : Dijon Céréales, Probiolor, Terre d'Alliance
- Fabricant d'aliments du bétail : Minoterie Dornier
- Meunerie : Moulin Dupuy Couturier, Château d'Uzel
- Abattoir : René Meyer, Bruno Siebert
- Couvoir : Couvoirs de l'Est
- Commercialisation : Coquy, Cocorette
- Associés : OPABA, Chambre d'Agriculture d'Alsace

Moyens mis en œuvre :

Le coût total du projet pour la période : 1,06 M€ dont 17.5% par le Fonds Avenir Bio, 6.5% par le Conseil Régional, 2% par le Conseil Départemental et 1.5% par FAM.

Des investissements en relation avec l'augmentation des volumes collectés :

- Achat de cellules de stockage et de dosage
- Achat d'un séchoir à maïs
- 4,5 embauches pour développer les coopérations ainsi que pour accompagner la production de la fabrication d'aliments du bétail.

Des résultats inattendus après 6 ans :

- 1- Collecte de céréales de 2 580 à 4 300 tonnes auprès de 51 puis 90 producteurs
- 2- Création d'une filière poules pondeuses :
 - De 0 à 45 000 poules nourries par la minoterie auprès de 14 élevages présents en Franche-Comté et Alsace
 - Encouragement des conversions en poules pondeuses avec lien au sol
- 3- Création d'une filière volailles de chair :
 - De 0 à 118 400 poulets de chair produits auprès de 19 élevages en Lorraine, Alsace et Franche-Comté

Nouvelle base de données semences et plants en Agriculture biologique

Le GNIS a mis en ligne la nouvelle base de données semences et plants bio
Le GNIS vient de refondre la base de données semences et plants biologiques.

La base de données du site www.semences-biologiques.org a pour fonction de mettre en lien le fournisseur de semences et matériels de reproduction végétative et le demandeur. Chaque utilisateur peut donc consulter et visualiser les variétés disponibles en qualité biologiques pour la majorité des espèces utilisées en agriculture. L'outil informatique permet de saisir une demande de dérogation en cas d'indisponibilité en semences biologiques pour utiliser des semences ou du matériel de reproduction végétative pour autant qu'ils n'aient pas été traités avec des produits phytopharmaceutiques autres que ceux admis pour le traitement des semences. Les demandes sont transmises aux organismes certificateurs pour décision finale.

La mise en ligne des offres par les fournisseurs, le suivi des demandes de dérogation déposées par les demandeurs et le traitement de ces dernières par l'Organisme Certificateur nécessite la création d'un compte avec identifiant et mot de passe.

En résumé ce site permet :

- **Pour les producteurs** : vérifier la disponibilité des semences biologique et le cas échéant pour les producteurs faire des demandes de dérogation pour l'utilisation de semences non traitées dans le cas de non disponibilité en bio.
- **Pour les opérateurs** : renseigner les disponibilités des semences
- **Pour les Organismes certificateurs** : gérer les demandes de dérogation

The image displays three user role cards for the website. Each card features a photograph, a circular icon with the text 'Je suis ...', a title, a description, and a link to the dashboard with a plus sign icon.

- DEMANDEUR** (green card): Photo of a person in a garden. Description: 'Je recherche des semences ou des matériels de reproduction végétatifs biologiques.' Link: 'Accéder au tableau de bord des demandeurs'.
- FOURNISSEUR** (brown card): Photo of yellow seeds. Description: 'J'inscris mon offre en semences ou matériels de reproduction végétatifs biologiques.' Link: 'Accéder au tableau de bord des fournisseurs'.
- ORGANISME CERTIFICATEUR** (orange card): Photo of a person in a field. Description: 'Je gère les demandes de dérogation faites par mes clients.' Link: 'Accéder au tableau de bord des fournisseurs'.

Cette nouvelle version de la base permet notamment un suivi personnalisé avec la mise en place de comptes utilisateur faisant état des dérogations demandées et du traitement de la demande.

Pour rappel dans le cadre fixé par la réglementation européenne RCE 889/2008

- l'INAO définit le statut dérogatoire des semences et plants
- l'INAO délègue au GNIS la gestion de la base de données
- l'INAO délègue la gestion des dérogations aux organismes certificateurs

[Mode d'emploi](http://www.semences-biologiques.org) sur www.semences-biologiques.org

CONDUITE TECHNIQUE

Vous trouverez, ci-après, des exemples de conduites techniques en bio pour :

- Blé tendre d'hiver
- Grand épeautre
- Méteil
- Maïs grain
- Tournesol
- Soja

Dans une prochaine édition on vous présentera probablement des fiches sur l'orge d'hiver et le colza qui gardent un intérêt certain mais sont difficiles à cultiver en bio. On pourra s'appuyer sur les résultats d'essais régionaux mis en place dès cet automne.

Vous pourrez aussi approfondir ces itinéraires en consultant la très compétente brochure bio bourguignonne qui a été remise à jour à l'automne 2016.

Lien internet : [Guide Grandes cultures biologiques en Bourgogne 2016 / Guide des cultures biologiques France 2017](#)

Pour chacun des principaux postes : semences, fertilisation, contrôle des adventices, maladies et insectes... on vous propose une conduite technique. Ces programmes sont issus de fiches techniques régionales et des enquêtes polyculteurs et des conseils instituts (ITAB, Terres Inovia, Arvalis)

A vous de vous situer, poste par poste, puis d'établir approximativement votre total charges opérationnelles en bas de page. Attention, nous n'avons pas tenu compte du chaulage.

La dose d'engrais Phosphore et potasse à apporter (si le bilan est positif) est toujours basée sur le même principe :

**Exportation de la culture (ou de la rotation)
- Valeur fertilisante de l'engrais de ferme apporté.
= Dose d'engrais à apporter.**

Pour les exportations grains, nous avons retenu la valeur moyenne des analyses faites en 2008, 2009 et 2010 principalement dans le Jura sachant qu'elles sont proches des valeurs actualisées COMIFER 2007. Dans nos ITK, les exportations grain + paille n'ont pas été retenues puisque dans la plupart des situations il y a un retour plus ou moins rapide sous forme d'engrais de ferme. Dans le cas contraire (vente de paille...) il est nécessaire de compenser en plus de la valeur des grains la valeur des pailles, soit environ :

- 1,5 unité de P2O5/Tonne
- 15 unités de K2O/Tonne

Soit pour 4 Tonnes de paille/ha 6 U P2O5 et 60 U K2O.

Un prix unitaire pour chacun des 3 principaux éléments minéraux (N-P-K) a été retenu.

Il a été établi à partir de moyenne de prix d'engrais complets (hors fiente) observés dans le commerce sur la dernière campagne et de la tendance actuelle.

Prix unité Bio
2,5 € l'unité d'azote
2 € l'unité de P2O5
1,3 € l'unité de K2O

Pour la fiente, fertilisant controversé, mais encore largement utilisé localement, on peut considérer un coût approximatif épandu d'environ 1€ /unité.

GRAND EPEAUTRE BIO (semis de mi à fin octobre)

SEMENCES	<p>Variétés recommandées par la meunerie : Oberkulmer, Ostro</p> <p>Variétés productives : Ressac, Alkor, Zollerspeltz</p> <p>Semences certifiées 30 kg + Graines fermières 170 kg + coût triage et stockage</p> <p style="text-align: right;">semences certifiées 180 à 220 kg 280 à 350 grains/m²</p> <p style="text-align: center;">135 €</p> <p style="text-align: right;">260 à 320 €</p>
FERTILISATION	<p>Potentiel de rendement 25 q</p> <p>Pour le PK, exportations grain P=29 ; K=22</p> <p>Avec compost, fientes ou pailles enfouies dans la rotation : 10 T/ha de compost ou 2/3 T/ha de fientes de poule couvrent les besoins.</p> <p>Sans compost ou export des pailles : P : apport de phosphate naturel ou scories / K : apport de sulfate de potasse ou patenkali</p> <p style="text-align: center;">De 0 à 55 €</p> <p>Pour l'azote, cette culture nécessite peu d'azote et qui valorise bien l'azote du sol,</p> <p>A noter que les apports fréquents d'engrais organique (compost, fumier...), la présence d'engrais vert (légumineuse) et les précédents favorables (féveroles, luzerne, prairies, soja...) assurent la couverture de la majeure partie des besoins azotés.</p> <p>Si précédent défavorable et/ou seul peu pourvu en azote, effectuer un apport de 30 à 60 kg d'N/ha dès que possible en sortie hiver (fin tallage) en un seul apport sous forme de fientes, farine de plumes, farine de viande ...</p> <p style="text-align: center;">De 0 à 160 €</p>
CONTROLE DES ADVENTICES	<p>Au préalable, les déchaumages successifs et les semis décalés réduisent les levées de graines dans la culture suivante, donc ne pas semer trop tôt. Si nécessaire et si possible, 2 passages de herse étrille (argiles) ou houe rotative (limons) en sol bien ressuyé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Si possible à l'automne à l'aveugle ou à partir du stade 3F de la culture (80 % d'efficacité avant stade 2F des adventices)- Deuxième passage en sortie d'hiver. <p style="text-align: center;">20 €</p>
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES	<p style="text-align: center;">De 155 à 480 €</p>
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES	<ol style="list-style-type: none">1- Culture plus rustique que le blé, peu exigeant en azote et peu sensible aux maladies, il peut se cultiver en deuxième céréales, peu se cultiver en sol froid et humide2- Récolte un peu plus tardive que celle du blé3- Desserrer suffisamment batteur et contre batteur pour récolter le grain et son enveloppe : grain vêtu

MELANGE METEIL BIO (semis de début à fin octobre)

<p>SEMENCES</p>	<p>MELANGE CEREALES POIS 180 KG de céréales (épeautre, triticale, avoine, seigle...) + pois fourrager : 30 kg de ASSAS Ou 20 kg d'ARKTA</p> <p style="text-align: center;">130 € à 230 €* </p> <p>MELANGE CEREALES FEVEROLE 80 kg de céréales (triticale, avoine) + 140 kg de féverole de pays</p> <p style="text-align: center;">De 90 à 230 € *</p> <p style="text-align: center;">* selon la proportion de semence fermière</p>
<p>FERTILISATION</p>	<p>Potentiel de rendement 45 q Pour le PK, exportations grain P=32 ; K=32</p> <p>Pour le PK : Avec compost ou pailles enfouies dans la rotation : 10 T/ha couvrent les besoins Sans compost ou export des pailles : P : apport de phosphate naturel ou scories / K : apport de sulfate de potasse ou patenkali</p> <p style="text-align: center;">De 0 à 60 €</p> <p>Pour l'azote, le protéagineux est autonome en azote et le sol enrichi régulièrement en compost fournira l'azote nécessaire aux céréales fourragères. Ce type de mélange peut être implanté après des cultures laissant peu d'azote dans le sol.</p>
<p>CONTROLE DES ADVENTICES</p>	<p>Au préalable, les déchaumages successifs et les semis décalés réduisent les levées de graines dans la culture suivante, donc ne pas semer trop tôt. 1 passage de herse étrille (argiles) ou houe rotative (limons) en sol bien ressuyé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si possible à l'automne à partir du stade 3F des céréales (80 % d'efficacité avant stade 2F des adventices) - ou passage au printemps avant la formation des vrilles du pois. <p style="text-align: center;">10 €</p>
<p>TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES</p>	<p style="text-align: center;">De 100 à 300 €</p>
<p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- ne pas dépasser les 30 kg de pois / ha ou 15 kg de pois + 10 kg de vesce sinon risque de verse trop important 2- le mélange permet de diminuer l'intensité des maladies foliaires sur les céréales (effet barrière) 3- le mélange avec féverole permet d'atteindre 20% de protéine

TOURNESOL (semis du 15 avril au 5 mai)

<p>SEMENCES</p>	<p>Entre 65 000 et 75 000 graines /ha pour tenir compte de 20 à 25 % de pertes à la levée et des passages d'outils mécaniques.</p> <p>Ecartement 50-60 cm</p> <p>Semer variété précoce entre 2.5 et 5 cm dans un sol bien réchauffé (8°C mini).</p> <p style="text-align: center;">120 €</p>
<p>FERTILISATION</p>	<p>Potential de rendement 25 q Pour le PK export grain P = 32 K = 23 Mg = 11</p> <p>Pas d'effluents organiques pour éviter prolifération foliaire et risques maladies P : apport de phosphate naturel ou scories K : apport de sulfate de potasse ou patenkali (maxi 200 kg/ha)</p> <p>Pas d'apport d'azote car le tournesol le pompera dans le sol. Par contre il ne laissera pas d'azote pour la culture suivante</p> <p>Bore : apport de Boronia en végétation 3 l</p> <p style="text-align: center;">De 15 € (bore) à 75 €</p>
<p>CONTROLE DES ADVENTICES</p>	<p>2 passages de herse étrille dont si possible 1 en aveugle 2 à 3 jours après le semis (8/12 km/h) et l'autre au stade 2 paires de F (3 à 4 km/h).</p> <p>+ 1 binage avec les doigts Kress (binage inter rang + rang) stade 3/8 F</p> <p>+ si besoin 1 binage simple qui permet de faire un léger buttage</p> <p style="text-align: center;">60 €</p>
<p>CONTROLE DES RAVAGEURS</p>	<p>En cas de semis attaqué par les limaces, il est possible d'utiliser le phosphate de fer de 4 à 7kg/ha</p> <p>Ne pas semer trop tôt. Le sol doit être réchauffé (8°C mini) et permettre une germination rapide pour que le tournesol pousse vite, il pourra ainsi lutter contre les insectes du sol type taupin.</p> <p style="text-align: center;">De 0 € à 30 €</p>
<p>CONTROLE DES MALADIES</p>	<p>L'essentiel est dans la prévention dont le choix variétal et la rotation. En cas de risque sclérotinia, il est possible de pulvériser et d'incorporer dans le sol un champignon parasite des sclérotés, le ContansWG de 1 à 2 kg/ha (25 €/kg) avant semis</p> <p style="text-align: center;">De 0 € à 50 €</p>
<p>TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES</p>	<p style="text-align: center;">De 195 à 335 €</p>
<p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES</p>	<p>1 - Ne pas semer trop tôt, pour assurer un démarrage rapide du tournesol, ce qui permettra de limiter les problèmes de ravageur et d'adventices, et qui ne pénalisera pas pour autant le rendement</p> <p>2 - Un semis de luzerne est envisageable sous couvert de tournesol lors du binage</p>

SOJA (semis du 1^{er} au 31 mai)

SEMENCES	<p>Si possible semer avec un semoir de précision dans un sol réchauffé (10°C) entre 3 et 5 cm de profondeur selon travail du sol ultérieur prévu.</p> <p>Graines fermières 90 % certifiées 10% Graine 100 % certifiée (si contrat) 650 000 graines/ha (00) à 700 000 graines/ha (000) + inoculum (30 €/ha)</p> <p>Avec coût triage + stockage</p> <p style="text-align: center;">190 € 375 €</p>
FERTILISATION	<p>Potentiel de rendement 25 q Pour le PK export grain P = 31 K = 51 culture peu exigeante en P et moyen en K</p> <p>Selon fréquence d'apport dans la rotation et richesse du sol, P : apport de phosphate naturel ou scories K : apport de sulfate de potasse ou patenkali</p> <p style="text-align: center;">De 0 € à 95 €</p> <p>Ne pas apporter d'azote</p>
CONTROLE DES ADVENTICES	<p>2 passages de herse étrille dont si possible 1 en aveugle 3 à 7 jours après le semis (8/12 km/h) et l'autre entre le stade v2 et v4 (2km/h).</p> <p>+ 2 binages entre 45 et 60 jours après semis, l'un avec les doigts Kress (binage inter rang + rang).</p> <p style="text-align: center;">60 €</p>
CONTROLE DES RAVAGEURS	<p>En cas de semis attaqué par les limaces, il est possible d'utiliser du phosphate de fer 4 à 7kg/ha.</p> <p style="text-align: center;">De 0 € à 30 €</p>
CONTROLE DES MALADIES	<p>L'essentiel est dans la prévention dont le choix variétal et la rotation.</p> <p>En cas de sclérotinia, il est possible de traiter avec un champignon parasite des scléroties, le ContansWG 1 à 2 kg/ha (25 €/kg) avant semis puis incorporer dans le sol.</p> <p style="text-align: center;">De 0 € à 50 €</p>
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES	De 250 à 610 €
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES	<p><i>Il est conseillé d'inoculer toutes les parcelles, sauf celles ayant porté un soja bien nodulé au cours des trois dernières années et dont le sol n'est ni calcaire, ni sableux.</i></p>

Coût de production des cultures

**Hors chaulage, hors assurance récolte
Hors amortissements et frais financiers
Hors rémunération de la main d'œuvre des chefs d'exploitation et du capital**

culture	rendement (T/ha)	charges opérationnelles (€/ha)	coût opérationnel (€/T)	coût structurel* (€/T)	coût de production hors amort. et FF (€/T)	aides PAC indicatives (PAC+aides couplée) (€/T)
Mélange	4	240	60	113	173	63
Féverole	1,75	200	114	257	371	206
tournesol	2	260	130	225	355	125
soja AH	2,5	550	220	180	400	116
soja AH	2	450	225	225	450	145
soja AA	2,5	450	180	180	360	116
soja AA	2	350	175	225	400	145
maïs grain	9	730	81	50	131	28
maïs grain	7,5	600	80	60	140	33
maïs grain	5,5	450	82	82	164	45
épeautre	3,5	385	110	129	239	71
épeautre	2,5	225	90	180	270	100
blé	4,5	500	111	100	211	56
blé	3,7	380	103	122	224	68
blé	3	260	87	150	237	83

* coûts fixes retenus toutes cultures bio et conventionnelles :
450 € / ha hors assurance récolte (source Observatoire Prospectif de l'Agriculture BFC /CER France & Chambre d'Agriculture/données 2017 : 1926 exploitations céréalières conventionnelles)
Les rendements moyens retenus en bio sont ceux constatés dans l'enquête culture régionale 2011-2016

soja AH : alimentation humaine (semence certifiée obligatoire)

soja AA : alimentation animale

on comptabilise 250 € d'aide découplée + 40 €/ha pour le soja + 110€/ha pour la féverole

Classement des cultures par EBE décroissant

Classement des cultures par EBE décroissant

Aide nouvelle PAC 250 €/ha (DPB + verdissement+ surprime)

Aide couplée retenue : soja : 40 €/ha et féverole : 110 €/ha (paiement 2017)

EBE pour rémunérer : main d'œuvre des chefs d'exploitation et capital

culture	rendement (T/ha)	<i>coût de production hors amort. et FF (€/T)</i>	<i>prix indicatif (€/T) conjoncture 2017</i>	<i>hypothèse aide €/ha</i>	EBE (€/ha)
<i>maïs grain</i>	9	131	290	250	1680
<i>soja AH</i>	2,5	400	850	290	1415
<i>maïs grain</i>	7	140	290	250	1300
<i>blé</i>	4,5	211	410	250	1145
<i>soja AH</i>	2	450	850	290	1090
<i>blé</i>	3,7	224	410	250	937
<i>soja AA</i>	2,5	360	600	290	890
<i>maïs grain</i>	5	164	290	250	882
<i>épeautre</i>	3,5	239	410	250	850
<i>Mélange</i>	4	173	310	250	800
<i>blé</i>	3	237	410	250	770
<i>soja AA</i>	2	400	600	290	690
<i>épeautre</i>	2,5	270	410	250	600
<i>tournesol</i>	2	355	475	250	490
<i>féverole</i>	1,75	371	400	360	410

maïs : prix séchage déduit

Les rendements moyens bio sont issus de l'enquête culture régionale 2011-2016
ATTENTION les aides de la PAC sont indicatives, l'aide au maintien bio (plafonnée) n'est plus comptabilisée



Brochure réalisée par :

Florian BAILLY-MAÎTRE

Conseiller Grandes Cultures Bio
FOUCHERANS

Tél. 03.84.72.84.26

E.mail : florian.baillymaitre@jura.chambagri.fr

Frédéric DEMAREST

Conseiller d'Entreprise

LONS LE SAUNIER

Tél. 03.84.35.14.52

E.mail : frederic.demarest@jura.chambagri.fr

Département Hommes, Produits & Entreprises

Avec le concours financier de

Siège Social
455 rue du Colonel de Casteljau
B.P. 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
Email : accueil@jura.chambagri.fr

Agence Foucherans
ZAC de Foucherans
16 chemin de Rougemont
39100 FOUCHERANS

Agence Champagnole
3 rue Victor Berard
39300 CHAMPAGNOLE

**ju
ra**
LE DÉPARTEMENT

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»